

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Préambule

Le CIAM propose des formations sur catalogue et sur mesure, réalisées dans ses locaux. Les financeurs sont les stagiaires, les collectivités territoriales, la SPEDIDAM, les entreprises ou les OPCA. La signature de l'acte d'engagement du stagiaire entraîne l'acceptation sans réserve de l'ensemble des conditions générales de vente (CGV) ci-dessous.

Conditions et modalités d'inscription

⇒ Offres de formation catalogue

Pour s'inscrire, il faut remplir et renvoyer au CIAM un dossier de candidature dûment complété.

L'inscription définitive d'un candidat est subordonnée :

- à la recevabilité pédagogique du dossier : la fiche descriptive précise les modalités d'évaluation,
- à la recevabilité financière du dossier : réception du règlement ou de l'accord de prise en charge,
- et, le cas échéant, à l'ordre chronologique des inscriptions.

⇒ Formations spécifiques

Des devis (propositions détaillées avec descriptif de formation et prix) sont envoyés en réponse aux demandes de formations spécifiques. Les demandes ne sont prises en compte qu'à réception d'une confirmation écrite. La durée de validité du devis est de 3 mois à compter de la date d'envoi.

Droit de rétractation du stagiaire

A compter de la signature de l'acte d'engagement prévu au dossier d'inscription, le stagiaire dispose d'un délai de quinze jours pour se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception.

Passé ce délai, la décision du stagiaire d'intégrer la formation sera réputée ferme et définitive.

Clause d'engagement et de responsabilité

Le CIAM se donne une obligation de moyens pour les formations proposées.

Le déroulement, les contenus et les moyens utilisés sont susceptibles de changements à l'initiative du Directeur Pédagogique dans le respect des objectifs pédagogiques. Par ailleurs, le CIAM ne pourra être tenu pour responsable des modifications intervenues à la suite d'événements exceptionnels indépendants de sa volonté.

Prix et conditions de règlement

Les frais de participation comprennent la formation et le support pédagogique.

Les repas, frais d'hébergement et de transport du stagiaire ne sont pas compris dans le prix de la formation.

Le règlement doit être effectué selon les conditions mentionnées au dossier d'inscription.

Toute absence d'un stagiaire à l'initiative de son employeur donnera lieu à une facturation spécifique à l'employeur en cas de non règlement par l'organisme financeur.

Toute somme non payée à échéance donnera lieu au paiement, par le participant, son employeur ou le commanditaire, d'indemnités de retard fixées à une fois et demi le taux d'intérêt légal.

Report / Annulation / Interruption de la formation à l'initiative du CIAM

Le CIAM se réserve le droit de reporter ou d'annuler une session inscrite au calendrier si l'effectif est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique ou en cas de force majeure.

Le candidat en est informé au plus tard deux semaines avant le début du stage.

Toute formation commencée et interrompue sur décision du CIAM suite à une procédure disciplinaire engagée à l'encontre du stagiaire est due en totalité.

Désistement / Report / Annulation / Interruption / Départ anticipé de la formation à l'initiative du stagiaire

Toute annulation par le participant doit être communiquée par écrit. Un accusé de réception lui sera transmis.

Le candidat est tenu d'informer le CIAM de son désistement ou de son report de candidature au plus tard deux semaines avant le début de la formation.

Lors d'une annulation d'inscription plus de deux semaines avant le début du stage, les frais d'évaluation/adhésion (50 €) restent acquis au CIAM. Le prix de la formation est restitué au stagiaire.

En cas d'annulation entre 14 et 6 jours avant le début du stage, les frais d'évaluation/adhésion (50 €) restent acquis au CIAM et 50% du prix de la formation est facturé.

En cas d'annulation moins de 6 jours avant le début du stage, les frais d'évaluation/adhésion (50 €) restent acquis au CIAM et 100% du prix de la formation est facturé.

Toute formation commencée et interrompue sur décision du stagiaire et quel qu'en soit le motif, hors cas de force majeure dûment reconnu, est due dans son intégralité.

Il en est de même pour tout départ anticipé quel qu'en soit le motif, hors cas de force majeure dûment reconnu, à partir du premier jour de la formation.

Dispositions diverses

Si certaines dispositions des présentes CGV étaient déclarées nulles ou inapplicables au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, elles seront réputées non écrites mais les autres conditions n'en garderont pas moins leur force et leur portée.

Attribution de juridiction

Tout litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution des présentes CGV sera de la compétence exclusive des tribunaux de BORDEAUX nonobstant la pluralité éventuelle de défendeurs ou l'appel en garantie.

Le droit français est seul applicable.



DOSSIER D'INSCRIPTION 2010 - 2011 COURS à LA CARTE

Photo
d'identité
obligatoire

M. NOM : _____

Mlle Prénom : _____

Mme Prénom : _____

Instrument : _____

Adresse : _____

Code postal : Ville _____

Tél. portable : _____ Mail : _____ @

Tél. fixe : _____ Date naissance : ____ / ____ / ____

Personne à prévenir en cas d'urgence : _____

Téléphone : _____

ACTE D'ENGAGEMENT DU STAGIAIRE

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) _____ décide d'intégrer le(s) cours du CIAM spécifié(s) ci-après. Passé le délai de rétractation prévu dans les conditions générales de ventes stipulées au verso et dont j'atteste avoir pris connaissance, ma décision sera réputée ferme et définitive.

A _____, le _____ Signature : _____

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) _____

autorise n'autorise pas
l'exploitation sur support photographique ou
informatique des photos prises pendant les cours ou les
spectacles exclusivement pour la présentation et
l'illustration des activités du CIAM.
Signature : _____

DROIT A L'IMAGE / AUTORISATION PARENTALE (MINEUR)

Je soussigné(e) (Nom, Prénom des parents) _____

Autorise mon enfant à participer aux activités du CIAM
et autorise n'autorise pas
l'exploitation sur support photographique ou
informatique des photos prises pendant les cours ou les
spectacles exclusivement pour la présentation et
l'illustration des activités du CIAM.
Signature : _____

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

N° d'adhérent : 10/11 - Envoi du dossier : ____ / ____ / ____ Retour du dossier : ____ / ____ / ____

Règlement : Adhésion Cours Timbres Photos

Attestation : Sécurité sociale Responsabilité civile

Formation du : ____ / ____ / ____ au ____ / ____ / ____

Montant : € 1 X 3 X 8 X

POUR VALIDER VOTRE INSCRIPTION

Retournez ce dossier à l'adresse suivante :

CIAM – 35 rue Leyteire – 33000 BORDEAUX

accompagné de :

- 5 timbres au tarif lettre en vigueur
- 2 photos d'identité
- Le règlement de l'adhésion (40€) ou de la ré adhésion (25€)
- Le règlement de l'ensemble de vos cours
- Une attestation de responsabilité civile.
- Une attestation d'affiliation ou d'ayant droit à un régime de sécurité sociale.

Tout dossier incomplet sera retourné.

RÈGLEMENT DES COURS

Vous avez la possibilité de payer les cours :

- En une fois,
- En trois fois sans frais à partir de 400 € : 1 fois 50 % du montant hors adhésion + 2 fois 25 %
- En 8 fois avec une majoration de 5 % du montant hors adhésion à partir de 1.000 €.

Nous vous demandons de nous transmettre les chèques correspondants à la totalité du montant de la formation. Les chèques seront encaissés conformément à l'échéancier ci-dessous.

Cochez la case correspondant au mode de règlement choisi :

ÉCHÉANCIER DE RÈGLEMENT

<input type="checkbox"/> En 1 fois	11/10/2010
<input type="checkbox"/> En 3 fois : 50 % - 25% - 25%	11/10/2010 – 10/11/2010 – 11/01/2011
<input type="checkbox"/> En 8 fois	11/10/2010 – 10/11/2010 – 10/12/2010 – 11/01/2011 11/02/2011 – 11/03/2011 – 08/04/2011 – 10/05/2011

DÉROULEMENT DE L'ANNÉE

Du 11 octobre 2010 au 3 juin 2011

Durée de la formation : 30 semaines

CONGÉS

- Du 18 décembre 2010 au 2 janvier 2011 inclus (fermeture du Centre)
- Du 19 février 2011 au 27 février 2011 inclus (Congés)
- Du 16 avril 2011 au 25 avril 2011 inclus (Congés)

LE CIAM EST OUVERT :

- De 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 22 heures du lundi au jeudi.
- De 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures le vendredi.

L'équipe administrative est à votre disposition :

De 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures du lundi au jeudi.

ÉCHÉANCIER DE RENTRÉE

- Evaluation théorique pour intégrer un cours de solfège (sauf pour les débutants) : septembre 2010
- Evaluation technique pour intégrer un ensemble : septembre 2010
- **Réunion de rentrée : Jeudi 7 octobre 2010 à 18 heures**
- Début des cours : Lundi 11 octobre 2010

FORMATION MUSICALE

Instrument(s) de Musique Pratiq(u)é(s) : _____

(Indiquez le nombre d'années de pratique pour chaque instrument) _____

Niveau de Solfège débutant intermédiaire avancé

Formation(s) Musicale(s) Suivie(s) : _____

Expériences Musicales (Groupes, Prestations Publiques...) : _____

Style(s) de Musique Prédéfé(r)é(s) : _____

CHOIX DE COURS

INSTRUMENT	PRATIQUE INSTRUMENTALE	
<input type="checkbox"/> Accordéon	<input type="checkbox"/> Instrument individuel ½ h / semaine	<input type="checkbox"/> 650 €
<input type="checkbox"/> Basse	<input type="checkbox"/> Chant individuel ½ h / semaine	<input type="checkbox"/> 650 €
<input type="checkbox"/> Batterie	<input type="checkbox"/> Instrument individuel 1 h / semaine	<input type="checkbox"/> 1.300 €
<input type="checkbox"/> Chant	<input type="checkbox"/> Chant individuel 1 h / semaine	<input type="checkbox"/> 1.300 €
<input type="checkbox"/> Clarinette	<input type="checkbox"/> Ensemble 2 h / semaine (collectif)	<input type="checkbox"/> 420 €
<input type="checkbox"/> Clavier	<input type="checkbox"/> Chorale latine 2 h / semaine (collectif)	<input type="checkbox"/> 250 €
<input type="checkbox"/> Flûte	THÉORIE MUSICALE	
<input type="checkbox"/> Guitare	<input type="checkbox"/> Déchiffrage 1 h / semaine (collectif)	<input type="checkbox"/> 250 €
<input type="checkbox"/> Percussions	<input type="checkbox"/> Solfège rythmique 1 h / semaine (collectif)	<input type="checkbox"/> 250 €
<input type="checkbox"/> Saxophone	<input type="checkbox"/> Formation musicale 2 h / semaine (collectif)	<input type="checkbox"/> 420 €
<input type="checkbox"/> Trompette	<input type="checkbox"/> Harmonie 2 h / sem. (collectif 6 pers. minimum)	<input type="checkbox"/> 420 €
<input type="checkbox"/> Violon	<input type="checkbox"/> Arrangement 2 h / semaine (collectif)	<input type="checkbox"/> 420 €
<input type="checkbox"/> Autre(s) :	FORFAIT	
	<input type="checkbox"/> Ensemble + Instrument ou chant individuel ½ h / sem.	<input type="checkbox"/> 1.000 €
	<input type="checkbox"/> Ensemble + Instrument ou chant individuel 1 h / sem.	<input type="checkbox"/> 1.600 €

Cochez les créneaux horaires où vous êtes disponible

Pour la mise en place des cours, la totalité de la plage horaire est prise en compte

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI
9 H – 13 H				
14 H – 18 H				
18 H – 22 H				

Choix d'un professeur (facultatif) : _____

Vos observations : _____